

Grand Séminaire, 16 octobre 1909.



Monsieur Cartailhac,

Je ne voudrais pas vous obliger à venir
faire une course au fond du quartier
Saint-Cyprien, d'autant plus que les heures
auxquelles on nous permet d'aller au
parloir ne seront probablement pas très
commodes pour vous.

Eoutefois, comme mardi prochain
19 courant, pour de la composition écrite,
je ne puis me rendre chez vous qu'à une
heure où vous pourriez être appelé
ailleurs, j'ai cru devoir vous informer
des jours et heures auxquels je puis me
rendre au parler: je le puis tous les
jours de midi et demie à une heure
trois quarts; et le dimanche de une heure
trois quarts à deux heures.

Je comprends que ces heures ne sont
pas peut-être à votre commodité, Monsieur
Cartailhac; aussi, si vous le désirez, je
demanderai — et je vois bien que Monsieur le
Supérieur ne me refusera pas — une permission
spéciale pour vous apporter ces objets chez vous.

Veuillez accepter, Monsieur Cartailhac,
l'expression de mes sentiments respectueux et
toujours dévoués.

Léon Médan